



GUIDE D'APPEL DE PROJETS

100^e de Rouyn-Noranda :

« UN NOUVEAU TOURNANT »

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE 3

2. PROJET « 100^e anniversaire de Rouyn-Noranda » 3

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ..... 4

4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... 7

1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Rouyn-Noranda célèbrera son 100^e anniversaire en 2026. À cette occasion, la Société du 100^e anniversaire de Rouyn-Noranda souhaite mettre à contribution les forces vives du milieu afin de souligner ce passage unique! Organisme apolitique et sans but lucratif, sa mission est de développer, promouvoir et rendre accessibles, de façon rassembleuse, inclusive et représentative de tous les citoyens et de tous les quartiers, des festivités d’envergure, à la hauteur de cet anniversaire historique. Les festivités se doivent d’être rassembleuse, permettre de partager la fierté d’être (ou d’avoir été!) Rouynorandienne.s.

Un slogan évocateur : *Un nouveau tournant*

La ville de Rouyn-Noranda est à un moment charnière de son histoire. Le centenaire est une belle occasion pour regarder dans le rétroviseur et apprécier le chemin parcouru, mais surtout pour regarder devant, vers l’avenir. Ses pionniers et bâtisseurs ont contribué à façonner son histoire, à forger son caractère et ses traits distinctifs. Il appartient maintenant aux nouvelles générations de la développer. Un grand virage s’amorce à plusieurs niveaux et l’horizon n’a jamais été aussi vaste et riche en possibilités.

Une programmation vibrante!

La Société s’affaire à mettre en place une programmation des festivités qui se dérouleront tout au long de l’année 2026. Des activités historiques, culturelles, récréatives, sportives et patrimoniales se déploieront dans tous les quartiers de la Ville. La programmation présentera des événements majeurs, des événements de quartiers et des projets citoyens. Les projets intégrés à la programmation des festivités du 100^e anniversaire de Rouyn-Noranda seront proposés et coordonnés par des acteurs du milieu en maintenant un lien avec l’équipe de la programmation de la Société du 100^e anniversaire de Rouyn-Noranda. En effet, c’est en partenariat avec les personnes, les organismes, les regroupements, les institutions, les entreprises et les industries que la Société vise le rayonnement de Rouyn-Noranda par la création d’une programmation d’activités diversifiée et unique à son territoire. C’est pourquoi elle est fière de lancer cet appel de projets.

Les valeurs :

INCLUSION • AUDACE • FIERTÉ

2. PROJET « 100^e anniversaire de Rouyn-Noranda »

Rouyn-Noranda souhaite effectuer des festivités d’une façon unique et distinctive, en faisant appel à la collectivité pour façonner la programmation. Tous les projets faisant partie de la programmation officielle bénéficieront du soutien de la Société du 100^e dans la promotion et l’intégration de l’image de marque. Certains de ces projets pourront également bénéficier d’une aide financière de la part de la Société du 100^e; cette aide étant conditionnelle à l’obtention, par la Société, du financement qu’elle aura obtenu pour réaliser sa mission. Il est donc demandé de remplir un formulaire pour faire partie de la programmation officielle du 100^e, qu’une participation financière de la Société du 100^e soit demandée ou non.

En effet, le présent appel de projets vise à élaborer une programmation officielle préliminaire, basée sur les propositions du milieu, permettant à la Société du 100^e d’aller par la suite chercher des fonds auprès de différentes instances. Il est donc important de comprendre, à ce stade-ci, que si un organisme soumet un projet demandant une participation financière de la Société du 100^e, cette aide sera conditionnelle à la

sélection du projet dans la programmation officielle et à l'obtention des différentes aides financières par la Société du 100^e pour réaliser sa programmation. Les organismes recevront donc, dans un 1^{er} temps, une confirmation de leur sélection dans la programmation officielle et, s'il y a lieu, une intention de participation financière de la Société du 100^e. Dans un 2^e temps, lorsque le budget des Fêtes du 100^e sera bouclé, les organismes ayant reçu une intention de participation financière recevront une confirmation définitive si le montant leur est octroyé ou non.

Les projets proposés devront participer à l'attachement de la communauté envers Rouyn-Noranda et être attractifs pour différentes clientèles. Les projets et activités qui seront sélectionnés pour faire partie de la programmation officielle devront respecter les grandes orientations du projet (voir point 3).

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, un projet doit :

- Se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026;
- Être accessible à tous (peut cependant avoir un public défini);
- Être réalisé par le demandeur, de façon clé en main;
- Pour les projets demandant un soutien financier : être à but non lucratif et non caritatif. Il est possible, pour un groupe non enregistré qui désire un soutien financier de la Société du 100^e, d'être parrainé par un OBNL.
- Un projet peut être déposé par une entreprise privée ou un collectif non enregistré pour faire partie de la programmation officielle. Toutefois, ce projet ne sera pas admissible à une participation financière de la part de la Société du 100^e.
- Être un nouveau projet ou une bonification significative d'un projet existant;
- Respecter les souhaits et orientations de la Société :
 - ✓ Se dérouler sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda
 - ✓ Célébrer notre histoire et/ou notre communauté
 - ✓ Renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens
 - ✓ Créer un projet rassembleur et mobilisateur
 - ✓ Gérer les activités avec rigueur et transparence
 - ✓ Prioriser la créativité et la qualité
 - ✓ Démontrer la contribution du demandeur, qu'elle soit financière, de temps, de matériel, etc.
 - ✓ Correspondre aux principes d'acceptabilité sociale
 - ✓ Être une activité non confessionnelle
 - ✓ Démontrer que le demandeur possèdera les permis et des assurances requis pour la réalisation du projet

EXEMPLES de projets admissibles

Admissible à faire partie de la programmation officielle et à recevoir une contribution financière de la Société du 100 ^e	Admissible à faire partie de la programmation officielle SANS contribution financière de la Société du 100 ^e
Projet nouveau (spectacle, compétition, atelier, exposition, etc.)	Activité retrouvailles d’une grande entreprise mobilisant beaucoup de personnes
Projet d’édition (littérature, lieu, musique, multimédia, etc.)	Événement festif ouvert au public organisé par une entreprise privée
Production, installation ou exposition dans la municipalité	Colloque d’affaires
Projet ponctuel s'ajoutant à la programmation régulière d'un festival ou d'un événement pour son édition 2026	Fêtes de voisinage non soutenues par un organisme enregistré

Ce qui est non admissible à une participation financière de la Société du 100^e :

- Les projets d'immobilisations (**à noter que les structures et les activités temporaires comme le montage d'un espace ou d'une scène, ou la préparation d'un parc en vue d'un festival en particulier, ne sont pas considérées comme des immobilisations et sont admissibles**);
- L'acquisition d'items personnalisés (exemple : cadeaux aux participants);
- Les boissons alcoolisées;
- Frais d'accueil, feux d'artifice, taxes sur les produits et services.

Critères principaux :

- Respect des critères d'admissibilité;
- Caractère mobilisateur et rassembleur;
- Caractère d'inclusion (tarification sociale, diversité culturelle, accès au site)
- Retombées pour la communauté;
- Méthodologie : Démonstration et rigueur des processus (planification, logistique, production), de la faisabilité et de la capacité du demandeur à livrer le projet de façon clé en main.
- Réalisme du budget

Critères considérés comme un atout :

Sans être essentiels, seront considérés comme rehaussant le projet, les critères suivants :

- Travailler avec des fournisseurs et partenaires locaux, dans la mesure du possible;
- Projets issus de partenariats entre différents organismes;
- Lien avec l'histoire et/ou l'identité de Rouyn-Noranda;

- Intégration de certains principes d'écoresponsabilité;
- Organisme ayant un siège social à Rouyn-Noranda ou avoir un lien avec la ville;
- La contribution financière du demandeur et des partenaires;
- Projets qui ont un impact positif sur le rayonnement de Rouyn-Noranda.

La diversité des types de projets, la répartition sur le territoire et sur les saisons, ainsi que les publics cibles seront également considérés.

Dates limites :

- Les projets qui demandent un soutien financier de la Société du 100^e devront être déposés **avant 23 h 59, le 30 juin 2024**, par le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda formulaires.rouyn-noranda.ca/appel-de-projets-100e-de-rouyn-noranda/.
- Les projets déposés afin de faire partie de la programmation officielle, mais SANS soutien financier de la Société du 100^e, doivent être déposés **avant 23 h 59, le 31 octobre 2024**, par le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda formulaires.rouyn-noranda.ca/appel-de-projets-100e-de-rouyn-noranda/.

Modalités générales :

- L'utilisation du logo du 100^e doit respecter le guide des normes graphiques et doit être approuvée par la Société.
- La Société du 100^e se réserve le droit d'exiger l'affichage d'un commanditaire.
- La Société du 100^e ne sera pas responsable des déficits des différents projets faisant partie de sa programmation.

Modalités financières pour les projets demandant une participation financière de la Société du 100^e :

- La Société du 100^e ne financera aucune dépense engagée avant la confirmation de l'aide financière.
- La participation financière de la Société du 100^e ne peut excéder 80 % du budget du projet, jusqu'à un maximum de 10 000 \$.
- Le demandeur doit fournir un budget détaillé dans le modèle de gabarit disponible sur le site rouyn-noranda.ca/100e
- Le projet doit se réaliser dans sa totalité, et ce, dans les délais indiqués au formulaire de demande. Advenant que cette condition ne soit pas respectée, la Société du 100^e se réserve le droit de réclamer au demandeur du projet les sommes non dépensées.
- En cas d'annulation du projet, l'organisme devra rembourser les sommes déjà versées par la Société du 100^e s'il y a lieu.

4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TÉLÉCHARGEZ VOS DOCUMENTS À :

rouyn-noranda.ca/100e

Documents à fournir pour proposer un projet :

- Formulaire de demande complété formulaires.rouyn-noranda.ca/appel-de-projets-100e-de-rouyn-noranda/
- Budget du projet détaillé
- Documents visuels, sonores ou vidéo permettant d'appuyer votre demande et de démontrer vos réalisations en tant qu'organismes (ces documents doivent être bien identifiés), en format jpg, png et/ou pdf, s'il y a lieu.
- Preuve d'assurance ou engagement de fournir la preuve avant la tenue du projet.
- Tout autre document jugé pertinent

Pour les projets demandant une participation financière de la Société du 100^e :

- Résolution du conseil d'administration autorisant le responsable à présenter le projet, le cas échéant. Dans le cas d'organismes partenaires ou parrains : chaque organisme doit fournir une résolution.
- Derniers états financiers de l'organisme.

RAPPEL DES DATES LIMITES

Veillez envoyer votre proposition de projet par courriel, au plus tard :

- **le 30 juin pour les projets demandant de l'aide financière**
- **le 31 octobre pour les projets ne demandant pas d'aide financière à projets100e@rouyn-noranda.ca**

AVERTISSEMENTS ET ENGAGEMENT :

La réalisation des projets sélectionnés par la Société du 100^e de Rouyn-Noranda est conditionnelle aux montants disponibles pour la mise en place de projets.

Pour les projets demandant du financement :

Le rapport d'appréciation finale du projet devra être déposé au plus tard 30 jours après la tenue du projet.

TOUTES les factures et les preuves de paiements devront être déposées afin d'assurer le remboursement des dépenses.

Une fois l'entente convenue entre la Société et le demandeur, il ne sera plus possible de changer les montants associés aux différents postes budgétaires. **ASSUREZ-VOUS donc de présenter le budget le plus réaliste possible** (ce budget fera l'objet d'une révision en collaboration avec la Société, si votre projet est accepté).